

## LA RELIANCE SOCIALE ENTRE NOUVEAU NARCISSISME ET ABSOLUTISME DE LA LIBERTÉ

Par

**Hervé-Noël KANZIAMA MBIKI**

*Bibliothécaire en Chef/ULC  
Apprenant à l'Université de Kinshasa  
Faculté des Lettres et Sciences Humaines  
Département des Sciences et Techniques Documentaires*

### RÉSUMÉ

*Depuis quelques temps, les fragments énonciatifs partagés sur les réseaux sociaux causent plus de gêne que de consternation. Qu'est-ce qui pousse les gens « à s'inscrire compulsivement dans une dialectique communicationnelle et nomophobique de l'écranalyse de soi »<sup>1</sup> ? L'absolutisme de la liberté d'expression peut-il réfracter aujourd'hui les valeurs humaines universellement admises ? Ces questions voudraient résoudre le problème des nouveaux moyens de reliance sociale, d'une part ; et la difficulté de pouvoir bien louer la mise en réseaux de nos sociabilités, d'autre part. Elles suggèrent donc un accord intersubjectif capable de faire un bon usage des fragments énonciatifs publiés sur la toile.*

**Mots-clés** : *Communication, information, droit, liberté, narcissisme, accord intersubjectif, réseaux sociaux, éthique de responsabilité, smartphone.*

### ABSTRACT

*For some time now, the enunciative fragments shared on social networks have been causing more embarrassment than consternation. What drives people "to compulsively enroll in a communicative and nomophobic dialectic of self-analysis"? Can the absolutism of the freedom of expression refract the universally accepted human values today? These questions would like to solve the problem of the new means of social connection, on the one hand; and the difficulty to be able to praise well the setting in networks of our sociabilities, on the other hand. They suggest an intersubjective agreement able to make a good use of the enunciative fragments published on the web.*

**Keywords**: *Communication, information, right, freedom, narcissism, intersubjective agreement, social networks, ethics of responsibility, smartphone.*

---

<sup>1</sup> Olivier AÏM et Pauline ESCANDE-GAUQUIÉ, « L'écranalyse ou la mise en réflexivité des écrans à l'ère de leur multiplication », in *Interfaces numériques*, vol. 5, n°1 (2016). DOI:10.25965/interfaces-numeriques.2953, consulté le 27 juin 2022.

## INTRODUCTION

Depuis que le « self (le sentiment "du soi", en anglais) » est entré dans nos vies et ont envahi toutes nos sociabilités, l'objectif de la communication est devenu « la recherche d'un regard »<sup>2</sup>. On conçoit des vidéos parfois avec une insolente extravagance pour attirer de nombreuses vues. On enregistre des paroles peu courtoises et incommodes pour les lancer sur la toile. On a aussi des publications qui font gicler du sang, des Tiktoks et des stickers qui bêtisent actuellement, en provoquant un véritable déchaînement des internautes commutateurs de l'information.

Le choix du langage n'a point de neutralité. Les contenus partagés, quand bien même ils sont relatifs, réfractent une conception quasi erronée de la liberté d'expression. Les usages et actions, pour la plupart d'innombrables amateurs et éditeurs populaires convaincus de détenir les clés du mystère<sup>3</sup>, sont gratifiés. Et des données personnelles sont offertes en pâture aux *followers*, exprimant une certaine banalité et vengeance comme manière de procéder.

Qu'est ce qui compte ? C'est l'affiche du nombre d'amis, d'abonnés, ayant *liké*. C'est le clavardage. C'est pourquoi on tweete, on like, on commente des vidéos parfois d'une laideur déconcertante ou d'une saleté répugnante ; alors qu'il y a des contenus qui ne devraient pas être rapportés, sinon au deuxième degré, comme faux, pudiques et ignobles. Pourquoi exprime-t-on sa personnalité de manière aussi hypertrophiée que démesurée ? Serait-il l'heure d'un nouveau narcissisme au regard des critiques et en raison d'une suite de dérapages ? C'est une discussion éthique qui nous préoccupe. Celle qui peut interroger l'être technologique sur ces échanges qualitativement pauvres, publiés malheureusement à grande échelle sur les réseaux sociaux. C'est aussi les échanges qui suggèrent une réflexion sur le principe d'impartialité, d'autonomie et de liberté individuelle ; et qui rappelle le fondement de toute vie humaine, notamment : qu'est-ce qui est permis ? Qu'est-ce qui est possible ?

Le présent article développe trois points : le nouveau narcissisme et l'absolutisme de la liberté d'expression, l'indétermination consubstantielle des réseaux sociaux et la possibilité d'un accord intersubjectif capable d'un bon usage des réseaux sociaux. Il invite à faire un usage public de la raison comme un gage du bon fonctionnement des sociétés démocratiques. Aussi, s'oppose-t-il à toute intersubjectivité qui constituerait un risque pour la liberté.

---

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> Antoine DE TARLÉ, "Les réseaux sociaux : un autre modèle d'information ?", *Études*, (2013). En ligne : <https://www.revue-etudes.com/article/les-reseaux-sociaux-un-autre-modele-d-information-15703>, consulté le 27 juin 2022.

## 1. NOUVEAU NARCISSISME ET ABSOLUTISME DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'émergence du numérique a révolutionné l'industrie de l'audiovisuel. Avec un Smartphone, tout communicateur est en mesure de capturer une image professionnelle, d'enregistrer un audio ou une vidéo et de les mettre en ligne via une plateforme des réseaux sociaux. Il traduit, au fait, à travers ces nouveaux moyens de communication et leurs nouveaux accélérateurs visant une communication plus perfectionnée à partir d'un Smartphone des nouveaux besoins affectifs, cognitifs, communicationnels et personnels d'intégration sociale et de liberté d'expression. L'approche est pragmatiste et tend à l'heure actuelle vers celle *des usages et des gratifications*<sup>4</sup> jouée au profit d'une *autolâtrie d'emprunt* aux médias.

De nombreux journalistes y sont nés ; s'offrant des espaces de discussions, d'expression, d'échanges et de débats. Ils sont aidés par une cascade d'innovations technologiques qui les poussent à s'exprimer désormais de façon intuitive, sémiologique et sémantique. Ce sont ces innovations technologiques qui alimentent surtout leur créativité et la recherche de nombreuses vues, gains, commentaires, tweets et liés. C'est pourquoi le nouveau style de communication créé peut falsifier intentionnellement des informations ou publier des informations brûlantes et polémiques qui sont, en fait, complètement fausses. Il peut aussi bien taire ce que l'on sait, en sachant que c'est ce qui devrait être dit. Et, laisser entendre, une chose ni vue, ni lue que l'on estime vraisemblable ; alors qu'il s'agit juste d'un Fake news ou d'un trompe-l'œil, pour faire valoir le regard et piéger l'autre.

Tout ce qui s'accomplit et qui échappe aux membres de la Cité est mis de façon quasi narcissique à la portée de sa connaissance, de sa compréhension et de sa capacité d'empathie ou d'antipathie. Des vies privées – familiale, par exemple, et dans la plupart des cas – sont portées sur la sphère publique, peu importe l'événement ; alors qu'il est interdit de publier dans les médias un contenu privé sur lequel on apparaît sauf si on a soi-même donné l'autorisation. Enfin, des contenus sont publiés en marge de toute éthique d'intersubjectivité ou de responsabilité, qui impose un surcroît de réflexion dans les affaires délicates, si des vies sont en jeu. Or, en matière de publication, la construction de l'information-média recèle une exigence interne d'exactitude et de précision et assigne l'obligation de savoir tout ce qui est possible sur le sujet que l'on traite. Mais dans cette logique de communication via les réseaux sociaux, le *modus operandi* donne l'impression d'ignorer – au fait – le délit de presse. Pourtant, dans la loi française, qui stipule en ce qui concerne la liberté de presse :

---

<sup>4</sup> Cf. Théorie des usages et des gratifications du scientifique en communication Jay BLUMLER et du sociologue Elihu KATZ (1940).

« seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet »<sup>5</sup>.

On accompagne les publications d'irrespect à l'égard des personnes et de leurs biens. On les accommode au service d'un autre projet que la transcription la plus vraie possible. Qu'est ce qui fait que les gens soient poussés à *s'inscrire compulsivement dans une dialectique communicationnelle et nomophobique* des média informatisés ? D'où viennent les besoins affectifs, cognitifs et personnels d'intégration sociale et de liberté d'expression exprimés sur les réseaux sociaux ?

Il n'y a pas d'équivalents. Dès les origines, le premier geste de l'homme consiste à communiquer avec ses semblables. En ce sens, communiquer ne signifie pas seulement échanger des nouvelles et des messages mais cela englobe tout le commerce que l'homme entretient avec les autres hommes et avec son environnement<sup>6</sup>. C'est ce qui fait que, dorénavant, la société ne se définit plus en termes de l'oralité et de scribalité ; mais par rapport aux nouveaux moyens de *reliance sociale*<sup>7</sup> : Facebook, Whatsapp, Tweet, Instagram, etc.

Il faut donc d'impliquer simplement la sagesse sur toute réversibilité du progrès technoscientifique dans toutes les actions engagées. En effet, sans sagesse et livrée à la technique, la raison devient de plus en plus incapable de maîtrise ou encore de maîtriser sa propre maîtrise. En d'autres termes, la maîtrise de la rationalité technoscientifique ne peut se justifier sans trouver son centre ou son point d'appui dans le recueillement ou dans un supplément de sagesse, d'intelligence et de cœur. C'est ce que, malheureusement, l'homme d'aujourd'hui ignore. Il lui sera donc difficile d'éradiquer une fois pour toutes les conséquences du déséquilibre actuel entre science et culture humaine, qui menace l'homme de perdre la plénitude de sa dignité et de ses capacités. Car,

<sup>5</sup> Cf. Chapitre IV de la loi du 29/7/1881 sur la Liberté de la presse intitulé : « Des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication ». Url : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070722>. Consulté le 7 septembre 2022.

<sup>6</sup> MAZINGA Mashin, *Le lien communicationnel comme le fondement de toute société*, dans FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, *Philosophie et communication sociale en Afrique (Recherches philosophiques africaines, 17)*. III<sup>e</sup> Séminaire Scientifique National de Philosophie du 29 novembre au 03 décembre 1987, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1989, p. 21.

<sup>7</sup> *Idem*.

il manque également un certain présupposé cognitif acquis de jugement moral au sens des droits prioritaires et du contrat social qui protège l'individu d'une régression toujours possible à des consensus formés sur le modèle du sentiment naïf et sur des modèles analogues relevant du fanatisme.

Rorty conseille, pour sa part, de : « débarrasser nos dires de toute métaphore visuelle, et en particulier spéculaire. Pour ce faire, il nous faut comprendre la parole non seulement comme tout autre chose que l'extériorisation de représentations internes, mais comme radicalement non représentationnelle. Il nous faut rejeter la notion de correspondance tant en ce qui concerne les énoncés qu'en ce qui concerne les pensées, et considérer les énoncés comme renvoyant non plus au monde mais à d'autres énoncés »<sup>8</sup>. En ce sens, la personne qui incarne la possibilité amoralisée ne sait pas conduire les opérations de pensées au-delà d'un niveau « infra-personnel »<sup>9</sup>. Elle ne peut parvenir à des rapports humains qui prônent les valeurs de l'amitié et de la fraternité. C'est pourquoi dans le cadre d'un marasme socio-économique et politico-éthique orchestré par l'utilisation perverse des réseaux sociaux, l'idéal d'une bonne reliance est de parvenir à une norme (règle de vie) que l'on doit promouvoir parce qu'elle est une raison de vivre et un principe de perfection spirituelle. Neurath pense, à cet effet, qu'« un énoncé, à strictement parler, peut être comparé uniquement avec d'autres énoncés et non avec une expérience sensible qui se rapporterait à la réalité extérieure »<sup>10</sup>.

Dans cette optique, le monde a besoin d'une boussole qui garantit la cohérence de nos raisonnements, la valeur morale de nos actions et le bien fondé de nos sentiments. Cette boussole, c'est la vérité. Elle rime avec la liberté. Mais c'est avant tout un accord intersubjectif ou un consensus idéal, qui, d'après Peirce, ne définit pas seulement la « vérité » mais aussi, et de façon concomitante, la « réalité ». C'est comme le dit Peirce : « l'opinion sur laquelle tous les chercheurs sont destinés à s'accorder (...) et l'objet représenté dans cette opinion est le réel »<sup>11</sup> ; c'est-à-dire une fraternité axée sur des principes logiques qui est justifiée et qui préconise que soient humanisés les rapports entre les vivants. Mais aussi celle qui propose que le service, dans tous les sens valables de ce mot, tels que « servir la vérité » ou, au sens absolu du « service de Dieu »<sup>12</sup> se réfèrent à l'amour comme à une tâche magnifique et exigeante pour tous.

---

<sup>8</sup> RORTY, cité par Manuel BÄCHTOLD, « Accord intersubjectif et philosophie pragmatiste », *Klesis - Revue philosophique* - 26 (2013), p. 80.

<sup>9</sup> Gabriel MARCEL, *Les Hommes contre l'humain*, Paris, La Colombe, 1951, p. 152.

<sup>10</sup> Cf. Manuel BÄCHTOLD, *Op. cit.*, p. 81.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 47-48.

<sup>12</sup> *Idem*.

## 2. INDETERMINATION CONSUBSTANTIELLE DES RESEAUX SOCIAUX

En éthique de la communication, il est impératif de faire valoir le principe d'impartialité qui coordonne la liberté individuelle et/ou l'autonomie. Comment il va falloir s'y prendre ?

Dans la vie, tout ne s'apprend pas dans la rue et la rue ne donne pas tout. En effet, la rue ne traite pas l'information à diffuser au public. Il est donc impossible, dans une exigence éthique ou déontologique du métier, d'avoir un contrôle total sur les contenus mis en ligne. Les conséquences peuvent donc être néfastes, notamment : dans le cas de cyber-intimidation. Et quand cette autre forme d'information gagne la sphère professionnelle comme actuellement à travers les réseaux sociaux ; c'est l'image du journalisme qui est biaisée et, par ricochet, celle de l'information. C'est pourquoi l'on assiste au clavardage ou à la restitution des faits qui pèchent par manque de critique, de fidélité à la réalité ou d'éthique de responsabilité, en adoptant un angle de vue trop exclusif au détriment d'autres regards nécessaires. On arrive alors à balancer sur la toile des vidéos, images ou audios qui frisent le ridicule. Certains peuvent causer des préjudices ou contribuer à un drame collectif ; étant donné que l'existence de l'autre ne réfracte pas toujours le respect comme on pouvait le souhaiter dans certains contenus diffusés. L'autre n'étant plus liberté mais objet de manipulation ; intensifiant ainsi de façon vertigineuse la réflexivité entre les humains, sans interroger les sources ni chercher l'information-première, au spectre de la perte de maîtrise, de mesure et de *continence*<sup>13</sup>.

Les internautes découvrent, de plus en plus, du plaisir à bêtiser ou encore à exalter les fantasmes contrariés des défenseurs du principe de liberté. Ils élargissent des rapports humains et leurs environnements, bien entendu. Mais les contenus qui dénigrent l'humain ne cessent de déferler les interfaces numériques. Qu'est-ce qui justifie l'inéluctable perte ou ignorance de principe dans cette nouvelle reliance sociale ? Les réseaux sociaux constitueraient-ils, à ce stade régressif, un lien communicationnel à haut risque ? Et quand l'homme se donne et s'adonne, par ailleurs, sans aucune critique ni fidélité aux fragments énonciatifs qu'il publie, réalise-t-il l'inconséquence de ses désirs ?

La tactilité des écrans numériques cause beaucoup de suicide et de désastre à l'humanité avec les nouveaux moyens de *reliance sociale*. D'aucuns l'ignorent. Elle n'amplifie pas que la solidarité entre les humains. En effet, les fragments énonciatifs publicisés en ligne à travers les réseaux sociaux sont parfois source d'incommunication. Ils peuvent causer un dérapage, provoquer un véritable désastre et menacer la dignité humaine. Malheureusement, les différentes

---

<sup>13</sup> Olivier AÏM et Pauline ESCANDE-GAUQUIÉ, *art. cit.*

offres, bouleversant les relations et les processus cognitifs<sup>14</sup>, bénéficient de la multiplication et de la démultiplication des plates-formes de partage comme : Flickr, Instagram, Tumblr, WhatsApp ; et les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook, Tiktok<sup>15</sup>, etc. C'est pourquoi certaines personnes ne voient pas « cette vague d'innovations (...) comme de simples avancées technologiques, fussent-elles considérables »<sup>16</sup>. Entendu que, là où les distances géographiques diminuent. Ils augmentent, les distances sociales, au point que si le lointain est effectivement devenu proche ; le proche est devenu lointain<sup>17</sup>. Aussi, la manie nomophobique actuelle entrave-t-elle le rapport intersubjectif. Elle influe donc paradoxalement sur un certain mimétisme qui implique l'autre, par toutes les actions même les plus dégoûtantes et objective la vie comme marqueur de ce nouveau narcissisme et base de l'absolutisme de la liberté d'expression.

Que signifie encore vivre en société, se relier à l'autre ? Sinon : agir, réagir et interagir aux sollicitations d'autres individus ; intégrer dans son environnement ; établir un contact ; ou encore faire faire quelque chose, faire partager, faire connaître, faire savoir, faire voir, faire penser et faire buzzer. Mais en éthique journalistique, « la communication au public par voie électronique est libre »<sup>18</sup>. Et « l'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité de la personne humaine, [...] ; et d'autre part, par la protection de l'enfance et de l'adolescence, [...], par les contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication, [...] »<sup>19</sup>. Mais en ces temps-ci, où la liberté tant à s'absolutiser, cette loi sur la communication nous semble non assimilable à une correspondance privée du genre constaté présentement dans les réseaux sociaux. C'est, en fait, et à proportion variée, l'origine de cette petite dose du relativisme que les absolutistes de la liberté injectent dans la mentalité des gens.

Emmanuel Derieux rappelle, par exemple, que « l'image et la voix d'une personne sont considérées comme constitutives de la vie privée et sont, à ce titre, protégées contre toute utilisation non autorisée »<sup>20</sup>. Mais le curieux nommé *droit à l'image* – en fait, droit de disposer de son image – ne semble pas encore concerner d'autres champs que celui de la vie proprement privée. On ignore même que toute publication ou reproduction d'une allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération est une

---

<sup>14</sup> François BENHAMOU, *Le livre à l'heure numérique. Papier, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris, Seuil, 2014, p. 15.

<sup>15</sup> *Idem.*

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> MAZINGA Mashin, *op. cit.*, p. 26.

<sup>18</sup> Éric ROHDE, *L'éthique du journalisme (Que sais-je ?)*, Paris, PUF, 2010, p. 97.

<sup>19</sup> *Idem.*

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 102.

diffamation ; et toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

Le Code de la communication est clair : « Ne porte pas atteinte à la vie privée, mais relève de l'atteinte au droit à l'image, la publication de la photographie d'une personne. [...] ne porte pas atteinte au droit à l'image la photographie, prise au cours d'une manifestation publique »<sup>21</sup>. Mais beaucoup des publications des réseaux sociaux portant atteintes restent sourdes dans certains milieux et continuent de circuler depuis toujours, de façon vertigineuse, dans les échanges humains. Ces informations déplorables partagées n'ont pas souvent le caractère d'information-première parce qu'on ne connaît pas bien souvent la source première.

Quoi qu'il en soit, ce qui donne à l'information-média sa spécificité, c'est le fait d'être véhiculé indirectement entre constituteurs et destinataires, via publication, à l'aide d'un support matériel de diffusion<sup>22</sup>. Mais les partages de réseaux sociaux sont souvent semblables à des échanges d'un seul vers plusieurs peuvent être qualifiés de relation unipolylatérale. C'est dans ce cadre d'échanges bilatéral et unipolylatéral que ces publications des réseaux sociaux décrivent des situations extrêmes. Les plus courantes mettent en scène des échanges intermédiaires de types multilatéraux, avec plusieurs sujets parlant et s'écoutant tour à tour<sup>23</sup>.

Certains coins du monde commencent à découvrir les contraintes juridiques qui pèsent sur des contenus délirants et auxquels les internautes sont assimilés par la force des choses. L'inverse est, bien entendu, observé là où la dignité de la personne humaine est bafouée. Il ne s'agit donc pas de suggérer, créer, repérer ou maîtriser des modèles communicatifs susceptibles d'assurer une identité et une transformation sociale positive spécifique à l'Afrique. En d'autres termes, il n'est pas question de proposer un système de communication qui conviendrait aux Africains sans qu'il soit question de modifier ses valeurs et ses croyances fondamentales. Il s'agit d'avoir toujours présent à l'esprit les différentes incidences qui résultent de l'opulence communicationnelle ; mais aussi d'établir une concordance entre les sphères dites personnelles de deux êtres<sup>24</sup>. Ceci peut aider au respect des identités culturelles et aux défis de la communication dans une Afrique en perte des valeurs ancestrales. Aussi, les internautes peuvent-ils comprendre le principe selon laquelle la vie sentimentale et familiale, le corps, le domicile, la santé, ..., sont à l'abri de la curiosité des médias.

---

<sup>21</sup> Jérôme HUET et Herbert MAISL, *Code de la communication*, Paris, Dalloz, 2009.

<sup>22</sup> Éric ROHDE, *op. cit.*, p. 107.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 108.

<sup>24</sup> Cf. MAZINGA Mashin, *op. cit.*, p. 22.

Ngimbi, pour sa part, pense que « si le régime de l'avoir est celui dans lequel nous nous mouvons habituellement, si l'indisponibilité est ce qui constitue le plus radicalement la créature comme telle, nous ne pouvons espérer voir se réaliser, du moins ici-bas, entre les êtres, une communication telle que tout conflit, tout malentendu soit écarté »<sup>25</sup>. L'idée fondamentale de ce lien intersubjectif est que « nous ne sommes pas seuls que, quoi que nous fassions, nous sommes responsables de ce qui arrive à l'autre »<sup>26</sup>.

### 3. POSSIBILITE D'UN ACCORD INTERSUBJECTIF CAPABLE D'UN BON USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Nous nous sommes probablement aperçu que le débat sur les réseaux sociaux ne fait pas l'unanimité. Les publications en ligne ne sont pas réalisées avec un grand soin qu'assurerait un professionnel des médias. Les contenus publiés divisent également sur la question de la liberté. Il se pose, dès lors, un problème d'accord intersubjectif. Tout ce qui s'accomplit et qui échappe aux membres de la Cité ne mérite pas d'être mis à la portée de sa connaissance, de sa compréhension ou de sa capacité d'empathie. En d'autres termes : à la sphère publique n'appartient que ce qui est public. Mais, à admettre que tout soit pris dans une sphère publique, comment baliser ce qui appartient à la sphère privée ?

Pour beaucoup, les contours de la sphère privée sont, en principe, variables, selon ce qui est en jeu. La vie privée, la vie famille, par exemple, et dans la plupart des cas, peut être portée sur la sphère publique mais tout dépend des faits et/ou d'événements ; mais tout dépend aussi du média dans lequel on travaille. Cependant, si une personne expose les siens à des conditions de vie attentatoires à la dignité, il ouvre lui-même une brèche dans sa sphère privée. Doit-il cependant rendre des comptes si des présomptions sérieuses et fondées sont avancées à l'encontre de sa capacité à tenir son rôle ? C'est là que le législateur, tout au plus, s'interroge comment il faut s'y prendre. C'est souvent en marge des problèmes éthiques. C'est pourquoi, dans le cas de la sphère publique ou dans celui de la sphère privée, l'objet d'actualité - fait ou événement - est évalué selon le critère de son importance plus ou moins grande à l'égard de la vie. C'est la question de ce qui peut dissuader les internautes ou les diffuseurs des médias sociaux de parler de tel ou tel autre sujet.

L'éthique du journalisme évoque l'inutile fragilisation du dispositif de sécurité (facteurs de la contre-productivité ou ce que l'on peut appeler la mé-productivité). D'où, dans certains cas de figures, un surcroît de réflexion devrait toujours s'imposer dans les affaires délicates, a fortiori si des vies

---

<sup>25</sup> NGIMBI NSEKA, *Ethique et intersubjectivité. Essai sur les fondements philosophiques de la vie en société*, Kinshasa, FCK, 2001, p. 53.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 65.

humaines sont en jeu, pour déterminer la façon adéquate de poser un problème. Sans doute, les cas où le silence s'impose sont-ils tout à fait exceptionnels. Le respect d'un secret-défense, par exemple, peut s'avérer justifié, sauf si le secret est abusif ou s'il dissimule une faille grave.

Dans tous les cas, il est interdit de publier dans les médias un contenu privé sur lequel on apparaît sauf si on a soi-même donné l'autorisation. Il s'agit d'une exigence éthique ou déontologique du métier qui ne s'apprend pas dans la rue ou que la rue ne donne pas. En effet, et d'aucuns savent, qu'il est d'une certaine liberté qui n'aide pas toujours à la propagation des idées et aux progrès de la civilisation et de la culture<sup>27</sup>. La rue ne traite pas l'information à diffuser au public. C'est pourquoi Dewey parle de « "conséquence commune" [...] et plus précisément, d'un accord sur les conséquences d'actes que nous réalisons (ou pourrions réaliser) sous l'impulsion et la direction d'un mot »<sup>28</sup>.

Or, selon Dewey, c'est l'accord des conséquences qui déterminent la signification de tout son utilité comme moyen de communication [...] »<sup>29</sup>. Donc, « le langage, écrit-il « [...] institue une communication – l'établissement de quelque chose de commun »<sup>30</sup>. Mais ce *quelque chose*, qui est déterminé dans le langage n'est pas *commun*, à la référence directe à un objet ou un événement du monde matériel<sup>31</sup> et dès lors qu'il réside dans l'action. En effet, les actions qu'effectuent les interlocuteurs sous l'impulsion et la direction de soi, produisent assez souvent les conséquences néfastes.

L'accord sur les actions dirigées par le langage et sur leurs conséquences, d'après Dewey, doit rendre en principe possible la compréhension entre les individus ou les groupes de personnes. Dewey écrit ceci : « l'accord et le désaccord sont déterminés par les conséquences d'activités coordonnées. L'harmonie ou son contraire existe dans les effets produits par les diverses activités dont les mots [ou les langages] utilisés sont la cause »<sup>32</sup>. C'est pourquoi le philosophe Hans Jonas pense que, pour faire face aux problèmes de type nouveau que soulève la technologie moderne, il faut l'intervention d'une éthique d'un type nouveau : « éthique de la responsabilité », par exemple « (...) qui, par des entraves librement consenties, empêche le pouvoir de l'homme de devenir une malédiction pour lui »<sup>33</sup>; celle qui a l'avantage de contrecarrer les

<sup>27</sup> Éric ROHDE, *op. cit.*, p. 4.

<sup>28</sup> Cf. John DEWEY, *Logique, la théorie de l'enquête*, Paris, PUF, 1993, p. 107, cité par Manuel BÄCHTOLD, *op. cit.*, p. 67.

<sup>29</sup> Cf. Manuel BÄCHTOLD, *idem*.

<sup>30</sup> Cf. John DEWEY, *op. cit.*, p. 106, cité par Manuel BÄCHTOLD, *idem*.

<sup>31</sup> Cf. Manuel BÄCHTOLD, *ibidem*, p. 68.

<sup>32</sup> *Idem*.

<sup>33</sup> Hans JONAS, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique* ("Passages"), Paris, Cerf, 1990, p. 13.

effets nocifs de la technoscience moderne, tels que nous l'avons souligné dès le premier paragraphe.

Pour le moment, « c'est l'heuristique de la peur qui nous permet de dépister le danger qui provient du pouvoir technologique démesuré »<sup>34</sup>. La peur qui doit justement pousser l'homme à adopter un comportement responsable, est pour Hans Jonas, comprise comme « une condition de la responsabilité agissante »<sup>35</sup>. Etant donné que la responsabilité est justement, selon lui, ce « sentiment qui permet à l'homme de prendre soin ou de préserver ce qui est fragile, précaire ou contingent »<sup>36</sup>. La nature étant fragilisée par les assauts impétueux du progrès technologique, elle doit être objet de responsabilité. Aussi, la préservation de la nature s'avère nécessaire du fait que la nature, pour Jonas, comporte une dignité propre, indépendamment de l'intentionnalité humaine.

Hans Jonas, pense à une éthique qui vise premièrement la responsabilité de l'homme envers l'homme ; en d'autres termes : la préservation de l'être-image de l'homme<sup>37</sup>. C'est au nom de celle-ci qu'il conviendrait de rejeter toute tentative de reproduction, d'acharnement et d'affirmer le *droit à l'ignorance* à l'égard de toute publication dans les réseaux sociaux ; mais aussi d'opposer au développement technologique ou au progrès de médias sociaux, le droit naturel, plus précisément le droit de vivre et de mourir dans la dignité.

---

<sup>34</sup> Donatien BANONA Nseka, *Technique et dignité. Perspectives contemporaines à partir de Gabriel Marcel*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 1998, p. 179.

<sup>35</sup> Hans JONAS, *op. cit.*, p. 300.

<sup>36</sup> Donatien BANONA Nseka, *op. cit.*, p. 195.

<sup>37</sup> Cf. Hans JONAS, *op. cit.*, p. 300.

## CONCLUSION

La critique développée dans ce propos pose le problème de tout le temps, à savoir : celle des contenus médiatiques, peu commodes, qui frisent un développement hypertrophié de l'ère médiatique vers une influence paradoxalement dégoûtante des rapports entre les humains. Ces médias sont à la base d'une culture dont presque tout le monde se plaint. En particulier, lorsqu'ils mettent sur la toile des faits divers tragiques, horribles et choquants qui « objectivent » la vie.

À l'heure des médias sociaux dans leur constitution laudative, il y a lieu de s'interroger si tous les usagers en font bon usage. Savent-ils et sont-ils conscients que, au-delà de notre *modus operandi* de communiquer, publier des contenus pour les masses doit correspondre à une profession irréversible au principe d'adoption de rôle. C'est donc ce principe qui peut faire l'objet d'un consensus entre les maximes d'action qui ont une force d'obligation normative et encourager « de nouveaux environnements de travail collaboratif (réunion à distance en web conférence, formation en classe virtuelle), (...) »<sup>38</sup>.

Au terme de notre écranalyse des écranalités tactilisées via les réseaux sociaux, force est de constater que la philosophie pragmatiste n'apporte pas une explication unique à l'épineuse question de la possibilité d'un accord intersubjectif sur le droit et la liberté de partager en ligne des contenus délirants. Nous suggérons donc que la philosophie s'occupe de cette question d'accord intersubjectif abandonné au droit et à la politique. Nous proposons ainsi une médiation éthique de responsabilité dans les publications des informations sur les réseaux sociaux<sup>39</sup>, parce que les griefs qui leur sont adressés, avec un diagnostic sur l'état de l'information, et leur examen permettent d'en esquisser un bilan mitigé.

Nous en appelons à la conscience des plates-formes pour l'établissement des règles de conduite plus ou moins contraignantes. Le mécanisme de suppression de contenus, par des modérateurs, n'a, à l'heure actuelle, aucune force normative. D'abord, ils ne réagissent pas toujours aussi rapidement qu'il le faudrait ; ensuite, la teneur en photos ou messages houleux peut initialement se répandre de façon incontrôlée.

C'est toujours dans la communication, à travers l'expression de nos croyances et l'échange d'arguments, que les différents locuteurs peuvent parvenir à un accord. Il est, enfin, judicieux de rompre avec tout désaccord passionnant et d'aboutir à un autre plus interactivement social et fructueux.

---

<sup>38</sup> Philippe PÉRÈS, *Tribune libre : Vers un Web 3D*, publié en ligne le 18 septembre 2018, à 14h32. <https://www.clubic.com/actualite-67714-web-3d.html>, consulté le 27 juin 2022.

<sup>39</sup> Éric ROHDE, *op. cit.*, p. 3-4.

## BIBLIOGRAPHIE

1. AÏM Olivier et ESCANDE-GAUQUIÉ Pauline, « L'écranalyse ou la mise en réflexivité des écrans à l'ère de leur multiplication », in *Interfaces numériques*, vol. 5, n°1 (2016). DOI:[10.25965/interfaces-numeriques.2953](https://doi.org/10.25965/interfaces-numeriques.2953), consulté le 27 juin 2022.
2. BÄCHTOLD Manuel, « Accord intersubjectif et philosophie pragmatiste », *Klesis – Revue philosophique* – 26 (2013).
3. BANONA Nseka Donatien, *Technique et dignité. Perspectives contemporaines à partir de Gabriel Marcel*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia sa, 1998.
4. BENHAMOU François, *Le livre à l'heure numérique. Papier, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris, Seuil, 2014.
5. DE TARLÉ Antoine, « Les réseaux sociaux : un autre modèle d'information ? », *Études*, (2013). En ligne : <https://www.revue-etudes.com/article/les-reseaux-sociaux-un-autre-modele-d-information-15703>. Consulté le 27 juin 2022.
6. DEWEY John, *Logique, la théorie de l'enquête*, Paris, PUF, 1993.
7. HUET Jérôme et MAISL Herbert, *Code de la communication*, Paris, Dalloz, 2009.
8. JAMES William, *La signification de la vérité*, Lausanne, Antipodes, 1998.
9. JONAS Hans, *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique* ("Passages"), Paris, Cerf, 1990.
10. MARCEL Gabriel, *Les Hommes contre l'humain*, Paris, La Colombe, 1951.
11. MAZINGA Mashin, *Le lien communicationnel comme le fondement de toute société*, dans FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, *Philosophie et communication sociale en Afrique (Recherches philosophiques africaines, 17)*. IIIe Séminaire Scientifique National de Philosophie du 29 novembre au 03 décembre 1987, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1989.
12. NGIMBI NSEKA, *Ethique et intersubjectivité. Essai sur les fondements philosophiques de la vie en société*, Kinshasa, FCK, 2001.
13. PÉRÈS Philippe, *Tribune libre : Vers un Web 3D*, publié en ligne le 18 septembre 2018. <https://www.clubic.com/actualite-67714-web-3d.html> consulté le 27 juin 2022.
14. ROHDE Éric, *L'éthique du journalisme (Que sais-je ?)*, Paris, PUF, 2010.